

Livrable de projet L: Recherche de propriétés intellectuelles

Soumis par:

FA3, groupe 4

Moïse Batotele, 300124326

Jean-Marie Kabulekedi Kapiamba, 300109647

Haitam Nezhari, 300092858

Lyazid Sikouk, 300117380

10 decembre 2020

Université d'Ottawa

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction	3
2 Propriétés intellectuelles identifiés.....	4-5
3 Relation de ces propriétés intellectuelles.....	5-6
4 Importance et impact de ces propriétés intellectuelles.....	6-7
5 Gérer les propriétés intellectuelles pour la mise en marche.....	8
6 Conclusion.....	9
7 Références.....	10

1. Introduction

Dans le cadre du cours de GNG 2501, nous avons accompli une recherche sur les propriétés intellectuelles ayant été effectuée lors de notre conception. Ainsi, au cours de ce livrable, nous allons mettre en évidence toute information pertinente liée à la protection des propriétés intellectuelles. Il est à noter que celle-ci est l'une des composantes les plus importantes lorsqu'une entreprise souhaite vendre un produit. Afin de déposer une demande de brevet, une recherche et analyse du marché approfondie est nécessaire de sorte qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt avec une autre compagnie ayant un produit similaire. Toutefois, les propriétés intellectuelles n'impliquent pas seulement les brevets. De fait, elles impliquent également les dessins industriels, les topographies de circuits intégrés, les marques de commerce, les droits d'auteur et plusieurs autres.

2. Propriétés intellectuelles identifiées

Nous débutons tout d'abord en explorant les bases de données sur divers moteurs de recherche. C'est alors que nous identifions trois propriétés intellectuelles associées à notre produit. Les moteurs de recherche utilisés incluent le Gouvernement du Canada, "The United States Patent and Trademark Office", FPO et Google "advanced search". À la suite de notre recherche, nous obtenons deux brevets de produit similaire ainsi qu'une marque d'auteur.

Le tout premier brevet est celui de la compagnie *Halpern* ayant conçu un dispositif de ventilation automatique à volume ajustable.

[\(Cliquez ici pour atteindre l'adresse web de la compagnie\)](#)

Le second brevet que nous considérons est celui de l'entreprise *Instrumentarium Corp.* qui ont conçu un système de ventilation manuel incluant une valve de remplissage manuelle.

[\(Cliquez ici pour atteindre l'adresse web de l'entreprise\)](#)

Après avoir trouvé nos deux brevets et leur entreprise respective, le moment était venu de trouver la marque de commerce que nous souhaitons utiliser. En ce qui concerne le nom de notre entreprise, nous avons sélectionné : *AATHHER*. Le nom *AATHHER*, fait référence au Dieu de la mythologie grecque *Aether* (Éther en français). Étant l'une des divinités primordiales, *Aether* est la personnification de l'air pur que les Dieux respirent. Un nom très approprié pour un produit voulant régulariser la respiration. En plus de son origine grecque ancienne, le nom *AATHHER* est également un acronyme faisant référence aux fonctions de notre système. En effet, il s'agit d'une :

Assistance **A**rtificielle pour les **T**roubles d'**H**yperventilation et
d'**H**ypoventilation **E**n lien avec la **R**espiration

[A.A.T.H.H.E.R]

La seconde marque que nous envisageons utiliser est pour le nom de notre produit. Le nom de notre entreprise est *AATHHER* et le nom de notre contrôleur à ambu bag est *WeakAir*. Aucune marque de commerce identique à nos noms n'ont été trouvées sur les sites gouvernementaux du Canada ni des États-Unis.

3. Relations de ces propriétés intellectuelles

Les deux brevets présentés sont similaires à notre produit puisqu'ils sont tous deux liés au système de restauration respiratoire à l'aide d'un ambu bag. Toutefois, le produit conçu par *Instrumentarium Corp.* est beaucoup plus similaire à notre prototype puisque tous les deux systèmes requièrent une ventilation manuelle. En effet, nos deux systèmes interprètent des données et suggèrent une approche appropriée à un utilisateur.

Il est à noter que notre produit se base sur une idée n'ayant jamais été conçue auparavant. Autrement dit, malgré que la demande est présente, il n'existe aucune compagnie qui conçoit des contrôleur à ambu bag portable.

Même si aucune marque de commerce n'a été trouvée aux États-Unis et au Canada, *WeakAir* fait souvent allusion à des compagnies de ventilation automatisée industrielles (air climatisé). Leur marché diffère donc du nôtre. Notons également que dans d'autres pays, quelques produits peuvent avoir certaines similarités à notre prototype, mais par rapport au marché dans lequel nous nous lançons, *WeakAir* demeure unique.

4. Importance et impact de ces propriétés intellectuelles

À la suite d'avoir analysé les deux brevets pour les ventilateurs à ambu bag, aucune restrictions ou aspects majeurs de notre essai potentiel de brevet semble poser problème. Ceci est puisque notre produit comporte de nombreuses composantes différentes. Comparativement aux conceptions des entreprises *Halpern* et *Instrumentarium Corp*, notre produit interprète l'état cardio-respiratoire d'un patient et y déduit les étapes médicales appropriées.

Malgré la ressemblance que porte notre système avec celui de *Instrumentarium Corp*, il suffit de comparer l'objectif de leurs fonctions respectives. *AATHHER* cherche à personnaliser chaque traitement de sorte qu'il soit utilisable par toute personne, afin qu'une réanimation cardio-pulmonaire adaptée soit effectuée. Cependant, l'autre entreprise offre une compression générale basée sur un patient dont la condition respiratoire est déjà connue. De fait, l'information liée à leur conception décrit un système de ventilation ouvert pour une respiration intensifiée comprenant à la fois un système de ventilation manuelle et un système de ventilation automatique. Si l'option automatique est sélectionnée, les fréquences de compression seront déterminées par le professionnel de la santé présent.

En abordant le sujet de marque de commerce que nous envisageons d'utiliser, aucune précaution à prendre ne semble nécessaire au Canada ou au États-Unis puisqu'aucune marque de commerce similaire à la nôtre n'a été trouvée. Dans l'éventualité où la demande de marque de commerce est révoquée, un changement de nom demeure une possibilité. Toutefois, même si une compagnie à l'extérieur du Canada et des États-Unis possède un nom similaire au nôtre, aucun changement ne sera fait de notre part. Ceci est le cas puisque nous n'envisageons pas faire des demandes de marque de commerce dans les pays étrangers. En effet, comme notre recherche le suggère, nos priorités législatives sont au Canada et au États-Unis.

5. Gérer les propriétés intellectuelles pour la mise en marché

Afin de protéger nos propriétés intellectuelles pour la mise en marché potentiel de notre produit, il y a plusieurs étapes à suivre. Notre équipe de conception souhaite faire une demande d'un brevet pour notre produit. Pour accomplir cela, nous allons devoir continuer notre recherche en liens avec les brevets déjà existants pour des contrôleurs d'ambu bag au Canada et aux États-Unis. Il est essentiel que nous développions des schémas précis accompagnés d'une description des diverses composantes clés d'un brevet. Le facteur le plus important serait de minimiser la similarité de notre produit avec d'autres systèmes similaires ayant des brevets.

Afin de finaliser la demande de brevet au Canada et aux États-Unis, il est primordial que l'équipe de conception se mette en contact avec des avocats. Ceux-ci seront également consultés lorsque viendra le moment de faire une demande de marque commerciale dans nos pays visés. Ainsi, avec le soutien des avocats, le brevet et notre marque commerciale approuvée vont permettre de protéger nos propriété intellectuelle pour une période de 20 ans.

Le choix de protéger nos propriétés intellectuelles au Canada et aux États-Unis peut présenter plusieurs avantages économiques puisque ce sont des marchés très matérialistes. Par contre, le faire seulement pour ces deux pays peut causer plusieurs désavantages et inconvénients pour la commercialisation ailleurs dans le monde. Cependant, c'est un choix financier qui doit être fait puisque la protection intellectuelle peut potentiellement devenir un processus très coûteux.

6. Conclusion

En somme, le processus établi pour protéger les propriétés intellectuelles est souvent complexe et long. Cet aspect professionnel permet la protection des atouts des entreprises dans le marché industriel, tout en permettant aux nouvelles compagnies de se démarquer. En effet, ce processus requiert plusieurs approches légales dans le but d'éviter des conflits d'intérêts entre les entreprises. À la suite de notre recherche, nous avons pu identifier deux brevets liés directement à notre produit pouvant potentiellement influencer notre approbation pour une demande de brevet. Plus encore, nous avons effectué une recherche et analyse détaillée des marques de commerce pour s'assurer qu'il n'existe aucune autre entreprise à titre similaire. Bref, ce livrable nous a permis d'élaborer une planification préliminaire dans le but de protéger nos propriétés intellectuelles. Ceci inclut nos deux brevets ainsi que nos marques de commerce.

7. Références

Gouvernement du Canada, “Office de la propriété intellectuelle du Canada”.
<http://opic.gc.ca>

FPO, “IP Search & communities”. <http://www.freepatentsonline.com/>

USPTO, “Patent Database”. <http://patft.uspto.gov/>

Google, “Advanced Search”. https://www.google.ca/advanced_search